



## DÉCISION DU MAIRE

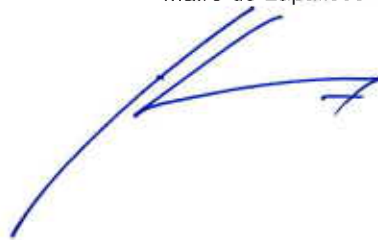
Je soussigné, Monsieur Jacques de CHABANNES, Maire de Lapalisse, décide de fixer le tarif de la douche du local douche situé Place Jean Moulin à Lapalisse à 0,50 € la douche.

Les recettes de ce produit seront encaissées à l'aide de la régie de recettes service à la population – sous régie photocopies et divers produits.

Cette décision s'appuie sur la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 accordant à Monsieur le Maire des délégations.

Fait à Lapalisse, le - 1 JUIN 2023

Jacques de CHABANNES,  
Maire de Lapalisse



Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : - 1 JUIN 2023  
Publié ou Notifié  
le : - 1 JUIN 2023  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :  
sous le Numéro :